

Editorial

Le gouvernement vient de finaliser une réforme profonde du Code du travail. Il a mené son action avec rapidité et une ambition certaine.

Sans présumer de l'avenir, fort de ce succès législatif, la méthode sera sans doute reproduite pour d'autres dossiers.

Ainsi, la mission sur la Santé au Travail initiée par les ministres du Travail et de la Santé (voir ci-contre) peut déboucher sur des modifications substantielles du cadre de fonctionnement des SSTI. Aujourd'hui, l'Etat ne s'interdit aucune option.

Après autant de réformes, dont la dernière date du début de l'année, les SSTI pourraient objecter aux projets de changement le besoin de laisser le temps de mettre en œuvre les dernières dispositions qui les concernent. Mais, face à l'opinion partagée, à tort ou à raison, que le système de Santé au travail demeure trop complexe et qu'il ne fait pas la démonstration de son efficacité, un discours prônant le statu quo risque d'être peu audible et peu efficace.

Pour répondre utilement aux enjeux identifiés en matière de Santé au travail, la démonstration d'une action renouvelée, menée au quotidien en lien avec des sujets de société, est en revanche pertinente.

A ce titre, le lancement du nom Présanse le 1^{er} janvier prochain tombe à point nommé pour accompagner une communication forte ciblant notre environnement comme les personnels des SSTI qui demeurent les acteurs indispensables des actions de prévention menées au bénéfice des employeurs et des salariés, et au-delà de la collectivité.

Tout ceci appelle un engagement solidaire des SSTI pour une œuvre utile à la Santé et qui fasse système.

Serge Lesimple

Les ministères du Travail et de la Santé lancent une mission sur la Santé au travail

La prévention comme priorité

Un communiqué de presse publié le 24 novembre dernier précise que Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ont confié une mission sur la Santé au travail au représentant syndical Jean-François Naton, à la députée Charlotte Lecocq, et enfin à la personnalité qualifiée Bruno Dupuis. Les résultats de leurs travaux sont attendus au 31 mars 2018.

Le 9 novembre dernier, en réaction aux travaux de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, Muriel Pénicaud indiquait :

"La démarche préventive est essentielle, même si ce n'est pas notre objet principal cet après-midi. Je suis également très attentive à la médecine du travail, qui s'oriente désormais beaucoup plus vers la prévention. C'est une bonne chose, mais beaucoup de postes sont vacants, faute non de financement mais de candidats. Ma collègue Agnès Buzyn et moi-même allons nous pencher sur le sujet, car ce sont souvent des tiers neutres qui aident. Lorsque la prévention est satisfaisante dans une entreprise, c'est parce qu'une organisation syndicale, le médecin du travail, le management ou les salariés eux-mêmes signalent des risques. Une prise en charge assez rapide évite alors que la situation ne devienne grave. Quoi qu'il en soit, je mets l'accent sur la prévention ; cela vaut aussi pour la politique de santé. Les risques physiques régressent, mais la prévalence des risques psychosociaux augmente, non sans rapport avec l'évolution des métiers et de l'organisation du travail. Nous allons travailler sur le sujet, car je crois comme vous, madame la députée, que c'est la prévention qui importe le plus en cette matière."

Le gouvernement exprime ainsi clairement sa volonté de poursuivre et de soutenir la transformation engagée dans le secteur d'activité des Services de santé au travail interentreprises. La priorité donnée à la prévention est réaffirmée, et les efforts des SSTI dans ce sens bien identifiés.

Cette mission coïncide également avec le lancement de la Stratégie Nationale de Santé par l'Etat, et prépare sans doute des évolutions visant une plus grande efficacité et une meilleure articulation des acteurs œuvrant dans le champ de la Santé.

Suite page 2 .../...

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » Cotisations et gouvernance
Page 2. Cinq visuels tirés du Motion Design disponibles.
- » Journée d'étude de novembre 2017
Page 3. Ordonnances "Macron" : les supports de communication du pôle juridique disponibles.
- » Rapport Chiffres-clés
Pages 4-5. Édition décembre 2017.
- » NIR et NIS
Page 6. Utilisation et témoignages des SSTI.

DPST

- » Démarche de Progrès en Santé au Travail
Page 7. Retour sur la rencontre des professionnels RH du 9 novembre 2017.

ACTUALITÉS RH

- Pages 8-9. Rencontre des professionnels RH du 9 novembre 2017.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- Page 10. Signature de l'accord portant sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » Matrices Emploi-Expositions Potentielles Versions 2018
Page 11. 1 200 MEEP actualisées livrées aux éditeurs de logiciels.
- » Matrices Emploi-Tâches Potentielles Version 2018
Page 11. Les METAP : des matrices pour décrire les activités et les tâches effectuées par les salariés.
- » Thésaurus Harmonisés
Page 12. Livraison prochaine des versions actualisées aux éditeurs de logiciels.
- Lire aussi pages 12-13. Onze nouvelles nomenclatures prochainement livrées.

JURIDIQUE

- » Indemnité légale de licenciement revalorisée par les ordonnances "Macron"
Page 14. Quelles incidences sur les dispositions conventionnelles de la CCN des SSTI ?
- Page 15. Portée de la promesse d'embauche.

N'oubliez pas !

JEUDI 11 JANVIER 2018

JOURNÉE D'ÉTUDE

GRAND HÔTEL - PARIS 9^e

.../...

Mais, le choix des personnalités désignées pour conduire cette mission est révélateur d'un ancrage confirmé de l'activité des SSTI dans la sphère sociale. Charlotte Lecocq est membre de la Commission des Affaires Sociales. Avant d'être députée, elle était Chef d'entreprise – Industrielle. Jean-François Naton a représenté ou représente encore la CGT, au Conseil Economique, social et environnemental, au COCT

(Conseil d'Orientation des Conditions de Travail), à la CAT-MP (Commission Accidents du Travail – Maladies Professionnelles) de l'assurance maladie, à l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité), dont il a été Président, au sein du groupe Malakoff-Médéric. Enfin Bruno Dupuis, aujourd'hui consultant chez Alixio, a été conseiller des ministres du Travail Xavier Darcos, Xavier Bertrand et Eric Woerth, no-

tamment lors de la préparation de la réforme de 2011.

Cette initiative gouvernementale traduit une attente forte vis-à-vis de la Santé au travail, ce qui doit être porteur pour les acteurs de la prévention. Les SSTI auront, entre autres, via le Cisme, de nouveau l'occasion de faire valoir leurs capacités d'intervention et leur contribution aux politiques de Santé au travail. ■

Cotisations et gouvernance

Cinq visuels tirés du Motion Design disponibles

Après le détail des missions du SSTI, il a été choisi de concevoir un nouveau Motion-design sur les questions de contreparties à l'adhésion et de gouvernance des SSTI, le sujet suscitant des interrogations récurrentes de la part des entreprises adhérentes.

En articulant adhésion et contreparties (déploiement des missions du SSTI), le film se veut une occasion de rappeler ce que sont les Services de santé au travail interentreprises, de présenter leur fonctionnement (mutualisation entre employeurs de petites entreprises pour la plupart), le rôle des Assemblées Générales, et ce qu'ils font (prévention

et suivi de l'état de santé des salariés), dans une logique d'adaptation aux réalités territoriales.

Le film d'animation ("Motion design") "**Cotisations et Gouvernance des SSTI**" a donc été ajouté au kit de communication mis à disposition de tous les SSTI.

Destiné avant tout aux adhérents des Services, le film diffuse un socle d'informations commun à tous les SSTI concernant les contreparties à la cotisation, le fonctionnement associatif d'un Service, le rôle de l'AG dans la validation des cotisations, la gouvernance paritaire ; il présente aussi le fort ancrage

territorial des SSTI partout en France ; enfin, il permet d'aborder la prévention sous l'angle de l'investissement.

Pour une exploitation de ces contenus sur d'autres types de supports, 5 visuels extraits du Motion-design sont maintenant disponibles. Ces infographies parfois chiffrées reviennent respectivement sur le principe d'universalité, sur le budget du Service, sur la gouvernance, ou encore sur les actions conduites et les enjeux de société.

Ce "pack" infographie tiré du second film peut être retrouvé sur <http://www.cisme.org/article/415/Outils-de-communication.aspx> ■

ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF

VALIDATION DES COTISATIONS PAR LES ADHÉRENTS

